

2D-DOC



Date de facture 13/06/2025
N° de facture 11820237440625

Remise à Zéro 12/07/2025
Fin d'engagement 19/09/2026

N° de compte client 1.50421391
N° de ligne 06 47 81 22 87

MACK LOUIS MOBILE
M LOUIS MACK
166 CHEMIN DE L'EGALITE
82300 CAUSSADE

Bonjour, voici le solde de votre compte au 13 juin 2025

	€ HT	€ TTC(*)
Le montant restant dû est de		16,71
Vos services fournis par votre opérateur	-16,07	-19,28
Vos abonnements, forfaits et options	-16,07	-19,28
Vos communications (du 13/05 au 12/06)	0,00	0,00
Votre solde débiteur avant cette facture		35,99
Montant de la facture soumis à TVA	-16,07	-19,28
TVA 20,00 % payée sur les débits		-3,21
Montant hors TVA soumis à une TVA à 20,00 %		-16,07

(*) Les montants unitaires sont arrondis, leur somme peut différer du montant total.
Aucun escompte ne sera appliqué en cas de paiement anticipé.

Tout retard de paiement entraîne l'application d'une pénalité égale à 3 fois le taux de l'intérêt légal et une indemnité forfaitaire de frais de recouvrement de 40 € ainsi que tout complément sur justification.

Votre montant restant dû :

16,71

Merci de régulariser au plus vite votre situation par Carte Bancaire sur votre Espace client (application mobile ou site internet) ou en appelant le 621 depuis votre mobile (uniquement pour les factures de lignes Mobiles).

En savoir plus, consulter la rubrique " Les différents modes de paiement de votre facture Mobile ou Bbox " sur notre site www.bouyguestelecom.fr.

Si vous avez déjà régularisé votre situation, nous vous prions de ne pas tenir compte de ce message.

Cette facture ne sera pas prélevée .



Utilisateur de la ligne LOUIS MACK	Numéro de la ligne 06 47 81 22 87	Annexe de la facture 11820237440625
--	---	---

	%TVA	€ HT	€ TTC(*)
Vos services fournis par votre opérateur		-16,07	-19,28
Vos abonnements, forfaits et options			-19,28
Pour la période passée			
· Remboursement Forfait 250Go 5G avantages smartphone (du 21/05 au 12/06)	20,00	-27,82	-33,38
· Régularisation Remise Forfait (du 21/05 au 12/06)	20,00	5,57	6,68
· Régularisation Economie B.iG (du 21/05 au 12/06)	20,00	6,18	7,42
Vos communications (du 13/05 au 12/06)			0,00
décomptées de vos forfaits			
· 00:03:06 dans le cadre de vos Appels illimités 24h/24			
· 7 unités dans le cadre de vos SMS/MMS illimités 24h/24			
· 61 Mo 594 dans le cadre de votre Internet décompté de votre forfait principal			

(*) Les montants TTC sont arrondis, leur somme peut différer de celle reprise sur la facture.

Utilisateurs Cityzi, n'oubliez pas de contacter vos opérateurs de services (établissement bancaire, société de transport ou émetteur de carte de fidélité) afin de résilier ou de migrer ces services vers d'autres supports.

Total pour cette ligne **-19,28**

Utilisateur de la ligne
LOUIS MACK
Numéro de ligne
06 47 81 22 87



Détail de votre facture du 13 juin 2025

Vos services fournis par votre opérateur

Vos communications

décomptées de vos forfaits

Internet décompté de votre forfait principal **0,00**

Rappel : 1ko = 1024 octets, 1Mo = 1024 ko

Date	Volume	Pays	Coût € TTC*
15/05	19 Mo 916	France	0,000
16/05	22 Mo 663	France	0,000
17/05	9 Mo 564	France	0,000
18/05	3 Mo 355	France	0,000
19/05	6 Mo 095	France	0,000

Total de vos consommations **0,00**

Tout est bien rangé dans cette facture

On récapitule ce qu'elle peut contenir ?

1 Vos services fournis par votre opérateur bien sûr

Vos abonnements, forfaits et options

C'est-à-dire votre forfait mensuel ainsi que ses options, remises déjà déduites.

Vos communications

Là, il s'agit uniquement des communications hors-forfait (ex. : appels vers ou depuis l'international, SMS, MMS et Internet mobile au-delà du forfait...).

Vos autres services et produits

Ici, on regroupe les frais ou achats ponctuels (recharges Internet mobile, vidéos à la demande, mise en service de ligne Bbox, frais de rejet de paiement ou de résiliation...).

Montant prélevé le 23 avril 2021		11,49
1	Vos services fournis par votre opérateur	0,00
	Vos abonnements, forfaits et options	0,00
	Vos communications (du 09/03 au 08/04)	0,00
	Vos autres services et produits	0,00
2	Vos services fournis par des tiers	0,00
	Vos services ponctuels	0,00
	Vos autres services de tiers (**)	3,49
3	Vos abonnements	3,49
	Mensualités de votre facilité de paiement pour votre équipement	8,00

1

Une facture détaillée avec les 10 chiffres des numéros de téléphone ?

Vous pouvez choisir l'option dans votre Espace Client et même demander vos précédentes factures avec un relevé à 10 chiffres.

2 Vos services de tiers

Les tiers, ce sont d'autres fournisseurs

Donc cela peut concerner des appels vers des numéros spéciaux ou courts, des appels ou SMS de vote ou de jeu TV, des achats de crédits de jeu, des services en ligne Internet+ et SMS+ (jeux, services de vidéo, sonneries, services de rencontre...).

Bon à savoir : toutes les coordonnées de ces fournisseurs de services sont sur le site surmafacture.fr

3 Des équipements à régler

Mensualité de votre facilité de paiement pour votre équipement

Ici, cela concerne un mobile acheté chez Bouygues Telecom et payé en plusieurs fois, en plus de votre forfait.

Avec l'app, maîtrisez vos dépenses

Sur l'appli Espace Client, vous pouvez, partout et tout le temps :

- Suivre votre consommation en temps réel,
- prévoir des alertes automatiques en cas de hors forfait sur les mobiles,
- bloquer un forfait pour éviter les dépassements de type numéros spéciaux, VOD, etc.,
- gérer vos achats ponctuels.

Pour télécharger l'appli Espace Client, il suffit de flasher ce code ci-dessous.



Votre Espace Client est aussi sur bouyguetelecom.fr, rubrique "Mon Compte".

Si vous avez encore des interrogations, on vous accompagne [ici](#)

Adresse : Bouygues Telecom - Service Client TSA 59013 - 60643 Chantilly Cedex

Par téléphone : Au 1064 du lundi au samedi de 8h à 20h. Depuis un mobile, appel gratuit puis mise en relation décomptée du forfait ou depuis un poste fixe, prix d'un appel local. Pour connaître l'ensemble de nos tarifs, rendez-vous sur bouyguetelecom.fr rubrique "Tarifs et conditions".

Il résulte des dispositions de l'article 256, I du CGI que le versement d'une somme d'un débiteur à son créancier ne peut être regardé comme la contrepartie d'une prestation de service entrant dans le champ de la TVA qu'à la condition qu'il existe un lien direct entre ce versement et une prestation individualisable.